# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II - France

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit Lysis buffer type 6; part of 'illustra™ blood

genomicPrep Midi Flow Kit, 5 purifications'

Numéro de catalogue 28-9042-60

Composant Nombre 406180

Non disponible. Description du produit Type de produit Liquide. Autres moyens d'identification Non disponible.

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Chimie analytique. Substances chimiques de laboratoire Recherche et développement

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

GE Healthcare UK Ltd Fournisseur Heures ouvrables Amersham Place 08.30 - 17.00

Little Chalfont Buckinghamshire HP7 9NA

England +44 0870 606 1921

Personne qui a mis au point la fiche de sécurité : msdslifesciences@ge.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

01 69 35 67 00

France GE Healthcare Bio-Sciences GmbH

Succursale France Parc Technologique Rue René Razel

Saclay

F-91898 Orsay Cedex

Organisme de conseil/centre antipoison national

Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris France

Hôpital Fernand Widal

200 rue du Faubourg Saint-Denis

75475 Paris Cedex 10

Chef de service: Pr Georges Lagier Telephone: +33 1 40 05 43 28 Emergency telephone: +33 1 40 05 48 48

Fax: +33 1 40 05 41 93

E-mail: cap.paris@lrb.ap-hop-paris.fr Web site: http://www.centres-antipoison.net

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]



Référence 28904260-3



# **SECTION 2: Identification des dangers**

# 2.1 Classification de la substance ou du mélange

Mélange Définition du produit

# Classification selon le Règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP/SGH]

Non classé.

Composants de toxicité inconnue

#### Composants d'écotoxicité

inconnue

#### Classification selon la directive 1999/45/CE [DPD]

Le produit n'est pas classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Non classé.

Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R et mentions H déclarées ci-dessus.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger

Mention d'avertissement Pas de mention d'avertissement.

Aucun effet important ou danger critique connu. Mentions de danger

Conseils de prudence

Non applicable. Prévention Intervention Non applicable. Stockage Non applicable. Non applicable. Élimination

Ingrédients dangereux

Éléments d'étiquetage supplémentaires

Non applicable.

# Exigences d'emballages spéciaux

Récipients devant être pourvus d'une fermeture de sécurité pour

Non applicable.

les enfants

Avertissement tactile de danger Non applicable.

# 2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas Non disponible. lieu à une classification

# SECTION 3: Composition/informations sur les composants

# Substance/préparation

Mélange

|                                     |                                |       | <u>Classification</u> |  |      |
|-------------------------------------|--------------------------------|-------|-----------------------|--|------|
| Nom du<br>produit/composant         | Identifiants                   | %     | 67/548/CEE            | Règlement (CE) n° 1272/2008<br>[CLP]   | Туре |
| sulfate de sodium et de<br>dodécyle | CE: 205-788-1<br>CAS: 151-21-3 | 0.1-1 | Xn; R22<br>Xi; R36/38 | Flam. Sol. 2, H228<br>Acute Tox. 4, H302<br>Skin Irrit. 2, H315<br>Eye Irrit. 2, H319<br>Aquatic Acute 1, H400 | [1]  |
|                                     |                                |       |                       | Voir section 16 pour le texte<br>intégral des mentions H<br>déclarées ci-dessus.                               |      |

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

# **Type**



Référence 28904260-3 Page 2 de 10

Date de validation 1 Juillet 2011

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

# SECTION 4: Premiers secours

# 4.1 Description des premiers secours

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à grande eau. En cas d'irritation, consulter un Contact avec les yeux

médecin.

En cas d'inhalation, déplacer à l'air frais. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Inhalation

Contact avec la peau Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Ne pas ingérer. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Ingestion

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation Protection des sauveteurs

appropriée.

# 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux Aucun effet important ou danger critique connu. Aucun effet important ou danger critique connu. Inhalation Aucun effet important ou danger critique connu. Contact avec la peau Aucun effet important ou danger critique connu. Ingestion

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Inhalation Contact avec la peau Aucune donnée spécifique. Aucune donnée spécifique. Ingestion

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des

intoxications, si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

Pas de traitement particulier. Traitements spécifiques

# SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant. Moyens d'extinction appropriés

Aucun connu Moyens d'extinction inappropriés

# 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

mélange

Dangers dus à la substance ou au L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut

provoquer l'explosion du conteneur.

Produits de combustion dangereux Aucune donnée spécifique.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Précautions spéciales pour les

pompiers

En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de

formation appropriée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.



Référence

28904260-3



Page 3 de 10

Date de validation 1 Juillet 2011

# SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour le personnel autre aue le personnel d'intervention

Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les agents d'intervention

Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

# 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Petit déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

Grand déversement accidentel

Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

**6.4 Référence à d'autres sections** Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence.

Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés. Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

# SECTION 7: Manipulation et stockage

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

# 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Conseils sur l'hygiène professionnelle en général Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Retirer les vêtements contaminés et les équipements de protection avant d'entrer dans un lieu de restauration. Voir également la section 8 pour plus d'informations sur les mesures d'hygiène.

y compris d'éventuelles incompatibilités

7.2 Conditions d'un stockage sûr, Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

# 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations

Chimie analytique. Substances chimiques de laboratoire Recherche et développement

Solutions spécifiques au secteur

industriel

Non disponible

# SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

# 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Aucune valeur de limite d'exposition connue.

Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Doses dérivées avec effet



Référence 28904260-3

Date de validation 1 Juillet 2011



Page 4 de 10

Aucune DEL disponible

# Concentrations prédites avec effet

Aucune PEC disponible.

# 8.2 Contrôles de l'exposition

Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour Contrôles d'ingénierie appropriés

contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air. Si ce produit contient des composants pour lesquels des contraintes liées à l'exposition existent, utiliser des enceintes de protection, une ventilation locale par aspiration, ou d'autres moyens de contrôle automatiques intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien inférieur aux limites recommandées ou légales.

#### Mesures de protection individuelles

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits Mesures d'hygiène

chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rinceœil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de

travail.

Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque Protection oculaire/faciale

indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules

pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.

Protection de la peau

Protection des mains Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée,

est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques

Protection corporelle L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser

ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de

procéder à la manipulation du produit.

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en Autre protection cutanée

fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste

avant toute manipulation de ce produit.

Protection respiratoire Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air,

parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de

protection respiratoire retenu.

Contrôle de l'exposition de

l'environnement

Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication

pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur

de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux

acceptables

# SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

# 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

# **Aspect**

Liquide. État physique Incolore. Couleur Inodore. Odeur Non disponible. Seuil d'odeur На Non disponible. Non disponible. Point de fusion/point de congélation

Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition

Non disponible.

Point d'éclair Non applicable. Non disponible. Vitesse d'évaporation Non disponible. Inflammabilité (solide, gaz) Durée de combustion Non applicable. Vitesse de combustion Non applicable. Limites supérieures/inférieures

d'inflammabilité ou d'explosion

Non disponible.

Non disponible. Pression de vapeur Non disponible. Densité de vapeur



Référence

28904260-3

Page 5 de 10

Date de validation 1 Juillet 2011

Version 6

Densité relative Non disponible.

Solubilité(s) Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Coefficient de partage n-

octanol/eau

Non disponible.

Température d'auto-inflammation Non disponible. Température de décomposition Non disponible. Non disponible. Viscosité

Propriétés d'explosivité Non explosif en présence des matières ou des conditions suivantes : flammes nues, étincelles et

décharge statique, chaleur, chocs et impacts mécaniques, matières comburantes, matières réductrices,

les matières combustibles, les substances organiques, les métaux, les acides, alcalis et l'humidité.

Non disponible. Propriétés comburantes

# 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

# SECTION 10: Stabilité et réactivité

Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce produit ou ses 10.1 Réactivité

composants.

10.2 Stabilité chimique Le produit est stable.

10.3 Possibilité de réactions

dangereuses

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

Aucune donnée spécifique. 10.4 Conditions à éviter 10.5 Matières incompatibles Aucune donnée spécifique.

10.6 Produits de décomposition

dangereux

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne

devrait apparaître.

# SECTION 11: Informations toxicologiques

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

| Nom du produit/composant         | Résultat   | Espèces | Dosage     | Exposition |
|----------------------------------|------------|---------|------------|------------|
| sulfate de sodium et de dodécyle | DL50 Orale | Rat     | 1288 mg/kg | -          |

Conclusion/Résumé Non disponible.

# Estimations de la toxicité aiguë

Non disponible.

#### Irritation/Corrosion

| Nom du produit/composant         | Résultat                   | Espèces | Potentiel | Exposition | Observation |
|----------------------------------|----------------------------|---------|-----------|------------|-------------|
| sulfate de sodium et de dodécyle | Yeux - Faiblement irritant | Lapin   | -         | -          | -           |
| <u> </u>                         | Yeux - Irritant moyen      | Lapin   | -         | -          | -           |
|                                  | Peau - Faiblement irritant | Chien   | -         | -          | -           |
|                                  | Peau - Faiblement irritant | cobaye  | -         | -          | -           |
|                                  | Peau - Faiblement irritant | Humain  | -         | -          | -           |
|                                  | Peau - Irritant moyen      | Humain  | -         | -          | -           |
|                                  | Peau - Irritant moyen      | Souris  | -         | -          | -           |
|                                  | Peau - Faiblement irritant | Cochon  | -         | -          | -           |
|                                  | Peau - Faiblement irritant | Lapin   | -         | -          | -           |
|                                  | Peau - Irritant moyen      | Lapin   |           | -          | =           |
| 1                                |                            |         |           |            |             |

Conclusion/Résumé Non disponible.

**Sensibilisant** 

Conclusion/Résumé Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible. Conclusion/Résumé

Cancérogénicité

Conclusion/Résumé Non disponible.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible. Conclusion/Résumé



Référence Page 6 de 10

28904260-3 Date de validation 1 Juillet 2011

Version 6



# <u>Tératogénicité</u>

Conclusion/Résumé Non disponible.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

# Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

#### Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables

Voies d'entrée probables :Orale, Cutané, Inhalation.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

 Inhalation
 Aucun effet important ou danger critique connu.

 Ingestion
 Aucun effet important ou danger critique connu.

 Contact avec la peau
 Aucun effet important ou danger critique connu.

 Contact avec les yeux
 Aucun effet important ou danger critique connu.

# Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

InhalationAucune donnée spécifique.IngestionAucune donnée spécifique.Contact avec la peauAucune donnée spécifique.Contact avec les yeuxAucune donnée spécifique.

# Effets retardés, effets immédiats et effets chroniques d'une exposition à court ou long terme

Exposition de courte durée

**Effets potentiels immédiats** Non disponible.

Effets potentiels différés Non disponible.

Exposition prolongée

**Effets potentiels immédiats** Non disponible.

Effets potentiels différés Non disponible.

# Effets chroniques potentiels pour la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé Non disponible.

GénéralitésAucun effet important ou danger critique connu.CancérogénicitéAucun effet important ou danger critique connu.MutagénicitéAucun effet important ou danger critique connu.TératogénicitéAucun effet important ou danger critique connu.Effets sur le développementAucun effet important ou danger critique connu.Effets sur la fertilitéAucun effet important ou danger critique connu.

Autres informations Non disponible.

# **SECTION 12: Informations écologiques**

# 12.1 Toxicité

| Nom du produit/composant         | Résultat                       | Espèces  | Exposition             |
|----------------------------------|--------------------------------|--|------------------------|
| sulfate de sodium et de dodécyle | Aiguë CL50 1.26 mg/L Eau douce | Crustacés - Artemia sp.<br>Daphnie - Ceriodaphnia dubia -<br>Neonate | 48 heures<br>48 heures |
|                                  |                                | Poisson - Cirrhinus mrigala - LARVAE - 2<br>jours - 4.5 mm - 51 mg   | 96 heures              |

Conclusion/Résumé Non disponible.

# 12.2 Persistance et dégradabilité



Référence 28904260-3



Page 7 de 10

Conclusion/Résumé Non disponible.

| Nom du produit/composant         | Demi-vie aquatique | Photolyse        | Biodégradabilité |
|----------------------------------|--------------------|------------------|------------------|
| sulfate de sodium et de dodécyle | -                  | >60%; 28 jour(s) | Facilement       |

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Non disponible.

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau Non disponible.

(Koc)

Mobilité Non disponible.

# 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT Non applicable.

vPvB Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes**Aucun effet important ou danger critique connu.

# SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

#### **Produit**

Méthodes d'élimination des

déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Ne pas éliminer de quantités significatives de déchets résiduels du produit par les égouts. Les traiter dans une usine de traitement des eaux usées appropriée. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-

produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales.

Déchets Dangereux

À la connaissance actuelle du fournisseur, ce produit n'est pas considéré comme un déchet dangereux

tel que défini par la Directive UE 91/689/CEE.

**Emballage** 

Méthodes d'élimination des

déchets

Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Recycler les déchets d'emballage. Envisager l'incinération ou la mise en décharge uniquement si le recyclage est impossible.

Précautions particulières

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Les conteneurs vides ou les saches internes peuvent retenir des restes de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

# SECTION 14: Informations relatives au transport

|  | ADR/RID         | ADN/ADNR        | IMDG            | IATA            |
|--|-----------------|-----------------|-----------------|-----------------|
| 14.1 Numéro ONU  | Non réglementé. | Non réglementé. | Not regulated.  | Not regulated.  |
| 14.2 Nom d'expédition<br>des Nations unies                       | -               | -               | -               | -               |
| 14.3 Classe(s) de<br>danger pour le<br>transport                 | -               | -               | -               | -               |
| 14.4 Groupe<br>d'emballage                                       | -               | -               | -               | -               |
| 14.5 Dangers pour<br>l'environnement                             | Non.            | Non.            | No.             | No.             |
| 14.6 Précautions<br>particulières à prendre<br>par l'utilisateur | Non disponible. | Non disponible. | Non disponible. | Non disponible. |
| Autres informations  | -               | -               | -               | -               |



Référence

28904260-3

9 5 2 8 9 0 4 2 6 0 3

Page 8 de 10

Date de validation 1 Juillet 2011

Version 6

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non disponible.

# SECTION 15: Informations réglementaires

# 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Règlement UE (CE) nº 1907/2006 (REACH)

# Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

#### Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

Autres Réglementations UE

Tous les composants sont répertoriés ou exclus. Inventaire d'Europe Non inscrit

Non applicable.

Substances chimiques sur liste

Substances chimiques sur liste

prioritaire

Non inscrit

Liste de la Directive IPPC (Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Air Non inscrit

Non inscrit

Liste de la Directive IPPC

(Prévention et Réduction Intégrées de la Pollution) - Eau

Réglementations nationales

Surveillance médicale renforcée Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non

concerné

# Réglementations Internationales

Liste des substances chimiques du Non inscrit

tableau I de la Convention sur les

armes chimiques

Liste des substances chimiques du Non inscrit

tableau II de la Convention sur les

armes chimiques

Liste des substances chimiques du Non inscrit

tableau III de la Convention sur les

armes chimiques

15.2 Évaluation de la sécurité

Ce produit contient des substances nécessitant encore une évaluation du risque chimique

chimique

# **SECTION 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë Abréviations et acronymes

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances

et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

mention EUH = mention de danger spécifique CLP

CPSE = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) nº 1272/2008 [CLP/SGH]



Référence 28904260-3

Date de validation 1 Juillet 2011



Page 9 de 10

| Classification | Justification |
|----------------|---------------|
| Non classé.    |               |

Texte intégral des mentions H

abrégées

H228 Matière solide inflammable.
 H302 Nocif en cas d'ingestion.
 H315 Provoque une irritation cutanée.
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

Texte intégral des classifications

[CLP/SGH]

Acute Tox. 4, H302 TOXICITÉ AIGUË: ORALE - Catégorie 4

Aquatic Acute 1, H400 DANGER AIGU POUR LE MILIEU AQUATIQUE - Catégorie 1
Eye Irrit. 2, H319 LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION OCULAIRE - Catégorie 2

Flam. Sol. 2, H228 MATIÈRES SOLIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE - Catégorie 2

Texte intégral des phrases R

abrégées

R22- Nocif en cas d'ingestion.

R36/38- Irritant pour les yeux et la peau.

Texte intégral des classifications

[DSD/DPD]

Xn - Nocif Xi - Irritant

Date d'impression 01 Juillet 2011

Date d'édition/ Date de révision 01 Juillet 2011

Date de la précédente édition Aucune validation antérieure

Version 6

#### Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations

Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.



Référence 28904260-3

